

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 16.09.2015	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : [Commission Santé]	Lié à : (obligatoire) ad [15.023]
Titre : [Amendement au projet de loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (LEHM)]	
Contenu :	
<p>Art. 2, al. 2, ch. 3 à 7</p> <p>2 Sous réserve des dispositions de l'article 53, il déploie ses activités sur les sites suivants: (Chiffres 1 et 2: inchangés.)</p> <p>Suppression de:</p> <p>3. l'Hôpital du Val-de-Travers, à Couvet; 4. l'Hôpital du Val-de-Ruz, à Landeyeux; 5. l'Hôpital du Locle, au Locle; 6. l'Hôpital de la Béroche, à Saint-Aubin-Sauges;</p> <p>Maintien de:</p> <p>7. l'Hôpital La Chrysalide, à La Chaux-de-Fonds.</p>	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
[]	[]	[]